



ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Communication de MM. Joaquim Pueyo et Bernard Deflesselles, réunion de la Commission du 4 novembre 2014.

CONCLUSIONS

ADOPTÉES

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES⁽¹⁾

sur la politique spatiale européenne

⁽¹⁾ La composition de cette Commission figure au verso de la présente page.

La Commission des affaires européennes est composée de : M^{me} Danielle AUROI, présidente ; M^{mes} Marietta KARAMANLI, MM. Jérôme LAMBERT, Pierre LEQUILLER, vice-présidents ; MM. Christophe CARESCHE, Philip CORDERY, M^{me} Estelle GRELIER, M. André SCHNEIDER, secrétaires ; MM. Ibrahim ABOUBACAR, Jean-Luc BLEUNVEN, Alain BOCQUET, Jean-Jacques BRIDEY, M^{mes} Isabelle BRUNEAU, Nathalie CHABANNE, M. Jacques CRESTA, M^{me} Seybah DAGOMA, MM. Yves DANIEL, Bernard DEFLESSELLES, M^{me} Sandrine DOUCET, M. William DUMAS, M^{me} Marie-Louise FORT, MM. Yves FROMION, Hervé GAYMARD, Jean-Patrick GILLE, M^{me} Chantal GUITTET, MM. Razy HAMMADI, Michel HERBILLON, Laurent KALINOWSKI, Marc LAFFINEUR, Charles de LA VERPILLIÈRE, Christophe LÉONARD, Jean LEONETTI, Arnaud LEROY, M^{me} Audrey LINKENHELD, MM. Lionnel LUCA, Philippe Armand MARTIN, Jean-Claude MIGNON, Jacques MYARD, Michel PIRON, Joaquim PUEYO, Didier QUENTIN, Arnaud RICHARD, M^{me} Sophie ROHFRITSCH, MM. Jean-Louis ROUMEGAS, Rudy SALLES, Gilles SAVARY.

À l'issue du débat suivant la présentation de la communication de MM. Joaquim Pueyo et Bernard Deflesselles sur la politique spatiale européenne, La commission a adopté les conclusions suivantes à l'unanimité :

« La commission des Affaires européennes,

Vu l'article 88-4 de la Constitution,

Vu les articles 4 et 189 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

Considérant l'impérieuse nécessité de maintenir la position éminente de l'Union européenne dans le domaine des lanceurs spatiaux,

Considérant l'âpreté nouvelle de la concurrence d'autres acteurs dans ce secteur,

Considérant que le développement de l'industrie spatiale européenne est un outil important pour favoriser la croissance européenne,

Considérant que la politique spatiale constitue un domaine d'investissement majeur pour l'avenir de l'économie européenne,

Estime que l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne doivent engager sans tarder le programme Ariane 6 ;

Souhaite que dans l'avenir le programme d'investissement de 300 milliards d'euros annoncé par le Président de la Commission européenne, puisse inclure dans ses programmes d'investissements le financement de la politique spatiale européenne. »